

PROVINCE DE LUXEMBOURG
ARRONDISSEMENT DE NEUFCHÂTEAU
COMMUNE DE LIBRAMONT-CHEVIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU COLLÈGE COMMUNAL

Séance du 20 janvier 2023

Présents : Madame Laurence CRUCIFIX, **Bourgmestre**
Monsieur Bernard JACQUEMIN, Monsieur Christophe MOUZON, Madame Carole JANSSENS, Monsieur Bertrand NIQUE, Monsieur Jonathan MARTIN, **Échevins**
~~Monsieur Cédric WILLAY, Président du CPAS~~
Monsieur Maximilien GUEIBE, **Directeur Général**

LE COLLÈGE COMMUNAL, en séance à huis clos,

Objet : Certificat d'urbanisme n°1 : , parcelle cadastrée 5e division, RECOGNE, section B n°1881R2, 1881V2, 1881W2 à Neuvillers, Rue Saint-Roch.

CERTIFICAT D'URBANISME n°1

Référence : CU1/2022/013

Madame,

En réponse à votre demande de certificat d'urbanisme n° 1 réceptionnée en date du 20/12/2022 relative à un bien sis à Neuvillers, Rue Saint-Roch cadastré Division 5, section B n°1881R2-1881V2- 1881W2 et appartenant à nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées aux articles D.IV.1, § 3, 1° et D.IV.97 du Code du Développement Territorial (ci-après le Code) ;

(1) (2) Le bien en cause :

1° La parcelle cadastrée Division 5 - RECOGNE, section B, n° 1881R2

est située en Zone d'habitat à caractère rural(100.0 %) au Plan de secteur de BERTRIX - LIBRAMONT - NEUFCHATEAU adopté par Arrêté de l'Exécutif le 05/12/1984 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité. La parcelle est également reprise en périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique (PICHE)

et en B1 - Centres villageois(100.0 %) au Schéma de développement communal de Libramont-Chevigny adopté par le Conseil communal le 10/02/2016 et entré en vigueur le 30 mai 2016 et devenu schéma de développement communal le 1^{er} juin 2017

et ne se rapporte pas à un bien classé en application du Code wallon du patrimoine

et n'est pas exposée à l'inondation et n'est pas comprise dans les zones soumises à l'aléa inondation au sens de l'article D.53 du Code de l'eau

et n'est pas soumise à contrainte karstique

et n'est pas reprise à l'inventaire du patrimoine archéologique en application du Code wallon du patrimoine

et n'est pas reprise à l'inventaire du patrimoine immobilier culturel en application du Code wallon du patrimoine

et n'est pas reprise sur une liste de sauvegarde en application du Code wallon du patrimoine
 et n'est pas située dans un périmètre de reconnaissance économique
 et n'est pas située dans un périmètre de réhabilitation paysagère et environnementale visé à l'article D.V.7 du CoDT
 et n'est pas située dans un périmètre de revitalisation urbaine visé à l'article D.V.12 du CoDT
 et n'est pas située dans un site à réaménager visé à l'article D.V.1 du CoDT
 et n'est pas situé dans un périmètre de remembrement urbain visé à l'article D.V.9 du CoDT
 et n'est pas situé dans un périmètre de rénovation urbaine visé à l'article D.V.13 du CoDT
 et ne fait pas partie du petit patrimoine populaire en application du Code wallon du patrimoine
 et n'est pas présente dans la banque de données de l'état de sols
 et n'est pas située dans une réserve naturelle visée par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature
 et ne présente pas de risque d'accident majeur au sens du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement
 et n'est pas située dans ou à proximité d'un site Natura 2000 proposé ou arrêté en application de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature
 et n'est pas située dans/à proximité d'une zone humide d'intérêt biologique
 La parcelle possède un accès à une voirie pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante compte tenu de la situation des lieux.
 (1) (2) Autres renseignements relatifs au bien : - .

La parcelle cadastrée Division 5 - RECOGNE, section B, n° 1881V2

est située en Zone d'habitat à caractère rural(100.0 %) au Plan de secteur de BERTRIX - LIBRAMONT - NEUFCHATEAU adopté par Arrêté de l'Exécutif le 05/12/1984 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité. La parcelle est également reprise en périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique (PICHE)
 et en B1 - Centres villageois(100.0 %) au Schéma de développement communal de Libramont-Chevigny adopté par le Conseil communal le 10/02/2016 et entré en vigueur le 30 mai 2016 et devenu schéma de développement communal le 1^{er} juin 2017
 et ne se rapporte pas à un bien classé en application du Code wallon du patrimoine
 et n'est pas exposée à l'inondation et n'est pas comprise dans les zones soumises à l'aléa inondation au sens de l'article D.53 du Code de l'eau
 et n'est pas soumise à contrainte karstique
 et n'est pas reprise à l'inventaire du patrimoine archéologique en application du Code wallon du patrimoine
 et n'est pas reprise à l'inventaire du patrimoine immobilier culturel en application du Code wallon du patrimoine
 et n'est pas reprise sur une liste de sauvegarde en application du Code wallon du patrimoine
 et n'est pas située dans un périmètre de reconnaissance économique
 et n'est pas située dans un périmètre de réhabilitation paysagère et environnementale visé à l'article D.V.7 du CoDT
 et n'est pas située dans un périmètre de revitalisation urbaine visé à l'article D.V.12 du CoDT
 et n'est pas située dans un site à réaménager visé à l'article D.V.1 du CoDT
 et n'est pas situé dans un périmètre de remembrement urbain visé à l'article D.V.9 du CoDT
 et n'est pas situé dans un périmètre de rénovation urbaine visé à l'article D.V.13 du CoDT
 et ne fait pas partie du petit patrimoine populaire en application du Code wallon du patrimoine
 et n'est pas présente dans la banque de données de l'état de sols
 et n'est pas située dans une réserve naturelle visée par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature
 et ne présente pas de risque d'accident majeur au sens du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

et n'est pas située dans ou à proximité d'un site Natura 2000 proposé ou arrêté en application de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature
et n'est pas située dans/à proximité d'une zone humide d'intérêt biologique
et est située le long d'une voirie hydrocarbonée communale équipée en eau et en électricité
La parcelle possède un accès à une voirie pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante compte tenu de la situation des lieux.
et est située en régime d'assainissement collectif avec égout et/ou collecteur et/ou station d'épuration futurs

(1) (2) Autres renseignements relatifs au bien : - .

La parcelle cadastrée Division 5 - RECOGNE, section B, n° 1881W2

est située en Zone d'habitat à caractère rural(100.0 %) au Plan de secteur de BERTRIX - LIBRAMONT - NEUFCHATEAU adopté par Arrêté de l'Exécutif le 05/12/1984 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité. La parcelle est également reprise en périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique (PICHE)
et en B1 - Centres villageois(100.0 %) au Schéma de développement communal de Libramont-Chevigny adopté par le Conseil communal le 10/02/2016 et entré en vigueur le 30 mai 2016 et devenu schéma de développement communal le 1^{er} juin 2017
et ne se rapporte pas à un bien classé en application du Code wallon du patrimoine
et n'est pas exposée à l'inondation et n'est pas comprise dans les zones soumises à l'aléa inondation au sens de l'article D.53 du Code de l'eau
et n'est pas soumise à contrainte karstique
et n'est pas reprise à l'inventaire du patrimoine archéologique en application du Code wallon du patrimoine
et n'est pas reprise à l'inventaire du patrimoine immobilier culturel en application du Code wallon du patrimoine
et n'est pas reprise sur une liste de sauvegarde en application du Code wallon du patrimoine
et n'est pas située dans un périmètre de reconnaissance économique
et n'est pas située dans un périmètre de réhabilitation paysagère et environnementale visé à l'article D.V.7 du CoDT
et n'est pas située dans un périmètre de revitalisation urbaine visé à l'article D.V.12 du CoDT
et n'est pas située dans un site à réaménager visé à l'article D.V.1 du CoDT
et n'est pas situé dans un périmètre de remembrement urbain visé à l'article D.V.9 du CoDT
et n'est pas situé dans un périmètre de rénovation urbaine visé à l'article D.V.13 du CoDT
et ne fait pas partie du petit patrimoine populaire en application du Code wallon du patrimoine
et n'est pas présente dans la banque de données de l'état de sols
et n'est pas située dans une réserve naturelle visée par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature
et ne présente pas de risque d'accident majeur au sens du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement
et n'est pas située dans ou à proximité d'un site Natura 2000 proposé ou arrêté en application de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature
et n'est pas située dans/à proximité d'une zone humide d'intérêt biologique
et est située le long d'une voirie hydrocarbonée communale équipée en eau et en électricité
La parcelle possède un accès à une voirie pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante compte tenu de la situation des lieux.
et est située en régime d'assainissement collectif avec égout et/ou collecteur et/ou station d'épuration futurs

(1) (2) Autres renseignements relatifs au bien : - .

2° est soumis, en tout ou en partie, pour des raisons de localisation, à l'application d'un guide régional d'urbanisme;

3° n'est pas soumis au droit de préemption ou repris dans les limites d'un plan d'expropriation (+ selon le cas, désignation des bénéficiaires du droit de préemption ou du pouvoir expropriant/date de l'arrêté du Gouvernement correspondant);

4° n'est pas repris dans le plan relatif à l'habitat permanent.

Observation

Les informations et prescriptions contenues dans le présent certificat d'urbanisme ne restent valables que pour autant que la situation de droit ou de fait du bien en cause ne soit pas modifiée.

1. Biffer ou effacer les mentions inutiles.
2. Compléter.

En séance à Libramont-Chevigny, date que dessus.

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Le Directeur Général
Maximilien GUEIBE

Le Directeur Général
Maximilien GUEIBE

Pour expédition conforme,



La Bourgmestre
Laurence CRUCIFIX

La Bourgmestre
Laurence CRUCIFIX